



Les Jeux olympiques au féminin : Une résilience remarquable

Par [Chems Eddine Chitour](#)

Mondialisation.ca, 29 juillet 2024

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits des femmes](#), [Histoire](#),
[société et culture](#)

« Ce n'est pas à prix d'argent, mais par la légèreté des pieds et la vigueur du corps qu'on doit mériter la victoire à Olympie »

Statue rappelant aux athlètes la nécessité d'être sain de corps et d'esprit

Image : Athlète en hijab / JO 2020

.

Résumé

Le sport pour le sport a toujours été bien considéré par les tout pays. Il est ainsi des Jeux olympiques qui étaient mis en place en Grèce tous les quatre ans pour réconcilier l'homme ou la femme avec le sport, mais aussi pour profiter de ce temps pour une trêve dite olympique. Dans cette contribution je met en avant la résiliente atemporelle de la femme. malgré les interdits à l'exemple de Pierre de Coubertin qui co-redécouvre les jeux olympique, et n'a eu de cesse d'interdire le sport olympique aux femmes . En vain au vue de l'endurance de la Femme et en 2024, il y a une égale participation des femmes et des femmes aux jeux de Paris.

Pourtant il n'y a pas de trêve la guerre continue !Les Jeux olympiques auront lieu à Paris dans une atmosphère de guerre , de crimes contre l'humanité sous le regard indifférent des puissants de ce monde et le regard tétanisé des pays faibles incapables de prendre des mesures économiques pour arrêter Israël qui continue à éradiquer les enfants à Ghaza. Il en est de même de l'Occident qui fait tout pour provoquer une troisième guerre mondiale par Ukraine interposée, le but étant d'affaiblir durablement la Russie coupable de se défendre. Naturellement, la Russie est interdite des jeux mais dans le même temps on déroule le tapis rouge pour Israël.

La deuxième anomalie de ces jeux est le sort injuste fait aux sportives femmes qui, après des combats épiques, ont pu imposer leur présence aux Jeux olympiques, sauf que nous sommes en 2024, des femmes athlètes en France veulent participer avec le port du foulard. La laïcité en France leur interdit de s'épanouir, alors que le CIO et les organisations humanitaires ont dénoncé cet apartheid.

«La pratique du sport à vocation à être accessible et universelle, sans distinction de genre, de religion ou d'origine ethnique. Un principe que piétine l'interdiction du port

du voile : 'Le décalage de la position française avec l'attitude adoptée par les instances internationales met en lumière les manquements de la France en matière de droits des femmes'.» (1)

C'est dire si la fête a quelque chose d'inachevé par une lecture de la laïcité à la lettre plutôt que dans son esprit

La lente conquête de l'olympisme par les femmes

La première mention de jeux sportifs dans la littérature grecque remonte à Homère qui décrit dans le chant XXIII de l'Iliade des jeux funéraires. Le sophiste Hippias d'Élis fixe la date de ces premiers jeux en 776 av. J.-C. Pour l'histoire dès le début, les femmes ont participé à des compétitions. «Ainsi seize femmes d'Hélide auraient fondé leur propre équivalent sportif au VI^e siècle av. J.-C. : les jeux héréens. L'événement se déroulait tous les quatre ans à Olympie, quelques semaines après la fin des Jeux olympiques des hommes.»

On attribue à Pierre de Coubertin et à John Mahaffy la réhabilitation de l'idéal des Jeux olympiques, tout en rappelant que Pierre de Coubertin était un misogyne convaincu. Pour lui, il était tout simplement impossible de voir un jour une femme participer à ces jeux.

«Le rôle de la femme reste ce qu'il a toujours été : elle est avant tout la compagne de l'homme, la future mère de famille, et doit être élevée en vue de cet avenir immuable», écrit-il en 1901. «Il est indécent, écrit-il, que les spectateurs soient exposés au risque de voir le corps d'une femme brisée devant leurs yeux» de Coubertin partageait aussi les idées colonialistes et racistes. «Dès les premiers jours, j'étais un colonial fanatique, peut-on lire dans ses mémoires». (2)

«Ainsi, les premiers JO d'Athènes, en 1896, se sont ouverts sans les femmes. En 1900, les femmes sont néanmoins présentes aux compétitions de golf et de tennis.»

«Comme le Comité international olympique (CIO) ouvre trop timidement les jeux à la participation des femmes, elles organisent leurs propres rencontres sportives internationales. Le mouvement sportif féminin se fédère grâce à Alice Milliat, championne d'aviron après la Première Guerre mondiale. En 1900, les femmes sont néanmoins présentes aux compétitions de golf et de tennis.» (2)

«En 1926, les "Jeux mondiaux féminins" présidées par le prince Gustave-Adolphe de Suède ont un grand succès. Une participation croissante jusqu'à la parité les femmes ont représenté 13% des participants aux JO de Tokyo en 1964, 23% à Los Angeles en 1984, 44% à Londres en 2012. Le ratio d'athlètes féminines atteint son point culminant aux Jeux d'été de Rio de Janeiro, en 2016. Plus de 4670 femmes ont tenté d'obtenir une place sur le podium, soit 45% des athlètes. La charte olympique rend obligatoire leur présence dans tout sport ; avec la parité en 2020.» (3)

Les performances des femmes : courir le marathon avec des chronos d'homme

Le dernier quart de siècle a prouvé de manière spectaculaire que les femmes pouvaient rivaliser avec les hommes lors d'épreuves de grande endurance. Au point de les dépasser en terme de niveau de performance. Le record du monde du marathon masculin est pour l'heure de 2h03'38 pour les hommes (Patrick Makau) et de 2h15'25 pour les femmes (Paula Radcliffe). Douze minutes séparent donc toujours l'élite des deux sexes lorsqu'il s'agit de courir 42,195km. Rappelons qu'en 1964 : Dale Craig établit le premier «record» féminin sur

marathon dans le chrono de 3h27'45 ! A noter d'ailleurs que la seule Radcliffe a réussi à atteindre le plateau des 2h15. *D'un strict point de vue chronométrique, Radcliffe «vaut» à quelques secondes près le même chrono que celui réalisé lors des Jeux de Rome 1960 par le mythique Abebe Bikila qui a couru pieds nus et avoir battu le record en 2 heures 15 minutes et 16 secondes ! 50 ans séparent les deux performances. (...) Le pourcentage de femmes dans les têtes de peloton devrait continuer à progresser de manière spectaculaire. Car, les femmes gèrent mentalement les efforts prolongés de manière plus intelligente que les hommes. (4)*

L'interdiction du voile pour les sportives françaises, dénoncée par Amnesty International

Le sport s'invite en politique d'une façon injuste. La France qui se veut patrie des droits de l'homme déclare la guerre à un chiffon de tissu au nom d'une laïcité appliquée à la lettre, et non dans son esprit, elle punit des athlètes de haut niveau françaises, car elles ont une espérance religieuse où il est de bon temps en terme de pudeur de cacher ses cheveux. En clair, les autorités sont prêtes à renoncer à une médaille, et de ce fait, ghettoïser ces Françaises.

Ainsi, comme rapporté par plusieurs organisations humanitaires :

«L'interdiction pour les athlètes françaises de porter le voile lors des Jeux olympiques de Paris est une nouvelle barrière à l'entrée des femmes dans le sport. Cela revient à exclure certaines femmes de leur pratique sportive en raison de leur religion ou de leurs vêtements. Une décision intolérable et contraire aux valeurs fondamentales du sport. En effet, la ministre des Sports, Amélie Oudéa-Castéra, a indiqué le 24 septembre 2023 que les athlètes françaises n'auront pas le droit de porter le voile lors des Jeux olympiques de Paris 2024.» (5)

«Cette interdiction, justifiée par le principe de laïcité, a fait réagir l'ONU, qui a rappelé son opposition ferme à cette décision. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a déclaré le 26 septembre que «personne ne devrait imposer à une femme ce qu'elle doit porter ou non». Sport & Rights Alliance, soutenue par Amnesty International et Human Rights Watch, a qualifié cette interdiction de discriminatoire et appelé à son retrait le 11 juin Amnesty international dénonce cette gravité par l'interdiction du port du foulard dans le sport en France met au jour l'existence d'une politique du «deux poids, deux mesures» discriminatoire à la veille des Jeux olympiques et paralympiques » (5)

Pour Claire Guedon :

«La France doit réaffirmer le droit des femmes à pratiquer leur sport librement et à disposer de leur propre corps.» Un ensemble d'organisations de la société civile et de personnalités condamnent fermement l'interdiction du port du voile lors des Jeux olympiques de Paris 2024 et appellent la France à revenir sur cette décision. «On ne respire plus. Même le sport, on ne peut plus le faire.» Tel est le nom d'un rapport publié le 16 juillet par Amnesty International, dans lequel l'ONG dénonce «les pratiques discriminatoires et les atteintes aux droits humains des femmes et des filles musulmanes en France qui portent un couvre-chef sportif». (6)

Cette déclaration contraste avec les pratiques habituelles des Jeux olympiques. Depuis

plusieurs années, le Comité international olympique (CIO) laisse les fédérations internationales de chaque discipline trancher sur la question du voile. De nombreuses fédérations ont affiché leur ouverture concernant le port du voile, comme la fédération d'athlétisme ou de basket. Le décalage de la position française avec l'attitude adoptée par les instances internationales met en lumière les manquements de la France en matière de droits des femmes dans le sport, ainsi que la crispation française autour du port du voile.

Le sport féminin moins de droits et de visibilité que les sports masculins

Le sport féminin ne bénéficie pas des mêmes droits que le sport masculin :

«La pratique du sport a vocation à être accessible et universelle, sans distinction de genre, de religion ou d'origine ethnique. Pourtant, le monde du sport en France demeure peu accessible aux femmes et des inégalités de genre persistent. En 2022, parmi les licencié.es de la Fédération française de football, seulement 9% étaient des femmes. Le traitement médiatique accordé au sport féminin est également révélateur : en 2021, seulement 4,8% du temps consacré au sport dans les médias français étaient dédiés au sport féminin. Sans compter, les inégalités salariales toujours aussi aberrantes. L'exemple du basket féminin en NBA, où le salaire moyen était de 113 295 dollars en 2023 contre 9,7 millions de dollars pour les hommes, soit 85 fois plus. Rappelons qu'avec près de 200 000 licenciées le basketball est reconnu comme le premier sport collectif pratiqué par les femmes en France.» **(7)**

«L'interdiction pour les athlètes françaises de porter le voile lors des Jeux Olympiques de Paris est une nouvelle barrière à l'entrée des femmes dans le sport. Cela revient à exclure certaines femmes de leur pratique sportive en raison de leur religion ou de leurs vêtements. Une décision intolérable et contraire aux valeurs fondamentales du sport. Nouhaila Benzina est devenue la première footballeuse à porter le hijab lors d'une Coupe du monde. Une avancée vers plus d'inclusion dans le sport international, qui n'est pourtant pas partagée par la France.» **(8)**

Le dopage dans les jeux: une histoire toujours d'actualité

Le revers de la médaille du sport noble est celui qui consiste à tricher. On se souvient que la disqualification de Ben Johnson provoque donc une sorte de séisme olympique à forte visibilité médiatique, et le monde entier prend soudain conscience du problème du dopage. Pourtant, le dopage dans le sport, et plus particulièrement aux Jeux olympiques, est loin d'être un phénomène nouveau.

De tout temps, l'homme a en effet cherché à augmenter ses capacités physiques par l'absorption de diverses substances : ainsi, durant les jeux de l'Antiquité grecque, les concurrents consommaient de grandes quantités de viande pour augmenter leurs chances de victoire, ce qui était interdit et sanctionné. Les sauteurs mangeaient de la viande de chèvre en raison des aptitudes de cet animal, alors que les lanceurs et les lutteurs préféraient la viande de bœuf ». **(9)**

« Durant les Jeux olympiques anciens, les athlètes suivent un régime et une hygiène stricts. Initialement, le régime est commun (pain d'orge, de bouillie de froment, de noix, de figes sèches et de fromage frais). Pausanias mentionne qu'au milieu du Ve

siècle, l'entraîneur Dromeus de Stymphale, ancien vainqueur olympique, introduit un régime carné plus adapté. L'hygiène de l'athlète consiste à prendre un bain puis s'enduire le corps d'huile d'olive et le saupoudrer de sable afin de régulariser sa température et le protéger du soleil. C'était les premières tentatives d'augmenter les performances musculaires autrement que par l'exercice physique. **(9)**

«Pour ce qui est des Jeux modernes, Thomas Hicks, vainqueur du marathon en 1904 à Saint-Louis, ne put rallier l'arrivée que grâce à l'«aide» de son entraîneur qui lui fit deux injections de sulfate de strychnine et lui fit avaler une bonne rasade de cognac français. À cette époque, on ne parle pas de dopage et Hicks est félicité pour sa victoire. On commence à parler de dopage en 1928 : la Fédération internationale d'athlétisme interdit le recours à des substances stimulantes, mais il n'existe ni moyens de contrôle ni règlements spécifiques en la matière, cette interdiction demeure très symbolique, le respect de celle-ci relevant donc de la seule rigueur morale des concurrents. Une pratique «dopante» se répand dans les années 1930 : comme le déficit en oxygène limite les performances dans les sports d'endurance, les Japonais inaugurent l'inhalation d'oxygène avant les compétitions » **(10) (11)**.

« Puis les hormones synthétiques s'invitent aux jeux dans les années 1950. En 1960, le cycliste danois Knud Enemark Jensen décède, prétendument victime d'une insolation, dans la course contre la montre par équipes de 100 km : l'autopsie révèle des traces d'amphétamine. En 1967, le CIO a interdit l'utilisation de drogues améliorant la performance dans la compétition olympique. Lors des Jeux olympiques d'été de 1968, le CIO officialise les contrôles antidopage et oblige les femmes à se soumettre à des tests de féminité. En 1989, le CIO met en place les contrôles inopinés. Le premier athlète olympique contrôlé positif pour utilisation de drogues améliorant la performance est Hans-Gunnar Liljenwall, un athlète suédois pratiquant le Pentathlon moderne. Lors des Jeux olympiques d'été de 1968, il perd sa médaille de bronze pour consommation d'alcool.»**(10) (11)**

« Dans le sport féminin, le cas le plus connu d'usage de drogues est le « programme de dopage» des athlètes en Allemagne de l'Est de 1970 à 1980. Durant tous les jeux qui se sont déroulés, aucun pays n'est épargné et il est malvenu de donner des leçons. Le CIO prend les devants dans la lutte contre les stéroïdes lorsqu'il crée une Agence mondiale antidopage (AMA) indépendante en novembre 1999. Cette lutte antidopage se ressent dès les Jeux olympiques d'été de 2000 et Jeux olympiques d'hiver de 2002 où alors que les Jeux ne sont pas encore terminés, plusieurs médaillés en haltérophilie et au ski de fond furent disqualifiés en raison d'avoir échoué à un test antidopage. Pendant les Jeux olympiques d'été de 2012, plus de 6000 contrôles ont été effectués. Les contrôles d'urines tests sanguins ont été utilisés dans un effort coordonné pour détecter les substances interdites et les récentes transfusions sanguines. Avant même le début des Jeux de Londres, 107 athlètes furent écartés.» **(12)**

Florence Griffith-Joyner : Un météore piégé par l'hubris

Le cas de soupçon de dopage le plus connu est celui de la sprinteuse Florence Griffith-Joyner. Elle est née Delorez Florence Griffith le 21 décembre 1959 à Los Angeles (morte le 21 septembre 1998 à Mission Viejo (Californie, États-Unis), est une athlète américaine, spécialiste des épreuves de sprint. Elle détient depuis 1988 les records du monde hors normes du 100 mètres — 10 s 49, lors des sélections olympiques américaines le 16 juillet

1988 à Indianapolis — et du 200 mètres — 21 s 34 en finale des Jeux olympiques de Séoul le 29 septembre de la même année. En 1989, elle prend subitement, en pleine gloire, sa retraite sportive. En avril 1996, elle est victime d'une attaque cardiaque. Deux ans plus tard, le 21 septembre 1998 au matin, elle est retrouvée morte dans sa maison de Mission Viejo. L'autopsie révélera qu'elle est morte asphyxiée lors d'une crise d'épilepsie. Ainsi, ses fantastiques performances sur 100 et 200 mètres, toujours inaccessibles de nos jours, et sa mort prématurée ont alimenté nombre de polémiques les déclarations du sprinter Darrell Robinson qui avait confié qu'il avait vendu des hormones de croissance à Florence en 1988 pour un montant de 2 000 \$. En outre, selon Werner Franke : «Les athlètes américaines recouraient au dopage dès avant les JO de 1984.» De fait, Florence Griffith-Joyner ne fut jamais contrôlée positive mais ses transformations physiques ont fait naître le doute **(13)**.

En définitive, tous les pays ont, à un moment ou un autre, triché, notamment «les donneurs de leçons occidentaux. En l'occurrence, il n'y a pas de manu polite (mains propres). Les jeux actuels sont un outil de pression, une arme de l'Empire contre tous ceux qui ne plient pas.

Conclusion

Il est dommage que la fête réussie soit gâchée par la discrimination concernant les athlètes françaises femmes. Il est encore plus navrant que le deux poids deux mesures permet à un pays condamné pour ses meurtres de masses à Gaza puisse voir ses athlètes défiler et dans le même temps la Russie est bannie en tant que nation. C'est assurément une tâche indélébile à la face d'un CIO dont on sait à l'usage qu'il prend ses ordres d'un Occident toujours de sa puissance et pensant encore dicter la norme du bien et du mal pour les 1000 prochaines années.

La résilience de la femme : l'alma mater de l'humanité, une Eve née il y a quelques trois millions d'années dans la corne de l'Afrique, s'impose dans tout les registres et il n'y a pas de métiers d'homme interdits aux femmes. Leur résilience atemporelle leur permet de revendiquer leur part de dignité, rien que leur part mais toute leur part, n'en déplaise à ceux qui ont une vue hémiplegique de la société. Un exemple, Il y a plus de jeunes diplômées parmi les filles que parmi les garçons. Une société à laquelle nous devons tendre, devrait leur permettre avec les mêmes droits et les mêmes devoirs de donner la pleine mesure de leurs talents

Et l'Algérie dans tout ça ?

Un motif de fierté assurément ! : « Mastanabal est le plus jeune fils de Massinissa, et le deuxième roi de la Numidie unifiée. Né vers- 140av. J.C. à Cirta (Constantine) il était bien versé dans la littérature grecque. Sportif dans sa jeunesse, on dit que le prince Mastanabal participa aux courses de chars aux jeux panathénaïques. C'était un sportif passionné d'équitation. Il possédait un haras de chevaux de race. Vers 168 av. J.-C. ou 164 av. J.-C., il remporta une médaille d'or à l'hippodrome d'Athènes aux Jeux panathénaïques dans l'épreuve prestigieuse de course de chars à chevaux.» 2155 ans plus tard, Hassiba Boulmerka offrait à l'Algérie la médailles d'or dans le 1500 m aux Jeux olympiques de Barcelone le 8 août 1992. C'est la première africaine à devenir championne du monde d'athlétisme et aussi elle est symbole pour le sport féminin arabe. **(14) (15)**



Chems Eddine Chitour

Professeur émérite Ecole Polytechnique

Image en vedette : Capture d'écran. Source : [Athlète en hijab / JO 2020](#)

Notes :

1. <https://blogs.mediapart.fr/>
2. Paule Nathan –
<https://www.lamedecinedusport.com/sports/histoire-de-la-femme-du-mouvement-olympique/>
25/01/2019
3. <https://www.lalibre.be/sports/omnisports/2014/02/07/la-face-sombre-de-pierre-de-coubertin-BZOTYI2ODRGZVEDWGAYDJ4L3CE/>
4. runners.ouest-france.fr/les-femmes-peuvent-elles-battre-les-hommes/#:
5. <https://blogs.mediapart.fr/humanity-diaspo/blog/190724/pour-un-sport-egalitaire-le-defi-de-l-inclusion-des-femmes-aux-jo-2024>
6. Claire Guedon
https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024/jo-de-paris-2024-quatre-questions-sur-l-interdiction-du-voile-pour-les-sportives-francaises-denoncee-par-un-rapport-d-amnesty-international_6682260.html 24/07/2024
7. <https://blogs.mediapart.fr/humanity-diaspo/blog/190724/pour-un-sport-egalitaire-le-defi-de-l-inclusion-des-femmes-aux-jo-2024>
8. <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-paris-2024-queelles-tenues-les-athletes-sont-autorises-ou-non-a-porter-durant-les-jeux-24-07-2024-Y2AQJ34GNVHPFDHITVNWS3FUOE.php#>
9. <https://fr.wikipedia.org/wiki/-776>

10. <https://antoinechintreuil.ent.auvergnerhonealpes.fr/lectureFichiergw.do?>

11. https://fr.wikipedia.org/wiki/Hans-Gunnar_Liljenwall

12. https://fr.wikipedia.org/wiki/Dopage_aux_Jeux_olympiques

13. https://fr.wikipedia.org/wiki/Florence_Griffith-Joyner

14. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mastanabal>

15; Chems Eddine Chitour Les Résilientes ; Edition Dalimen Alger 2024

Article de référence: Prof. Chems Eddine Chitour

<https://elwatan-dz.com/les-jeux-olympiques-au-feminin-une-resilience-remarquable> 27.07.2024

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [Chems Eddine Chitour](#), Mondialisation.ca, 2024

Articles Par : [Chems Eddine Chitour](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca